

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le 01012024

et clos le 31122024

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL A.M.R DESIGN

54 AVENUE HENRI BARBUSSE

93700 DRANCY FRANCE

Adresse du siège social :

54 AVENUE HENRI BARBUSSE

93700 DRANCY

SIRET 90477862800027

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux de Peinture

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 096	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 20102025

Lieu : DRANCY

Qualité :

Nom du signataire :

Cote F.T. Confor 23
de l'original

ATA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)				
				Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
- SARL - tous les associés ;								
- SCA - associés gérants ;								
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;								
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.								
1								
K DIVERS								

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20	227
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

On ne fait pas de dons
à l'association
AAA

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

SIREN

9 0 4 7 7 8 6 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 065	3 109	4 956
	Immobilisations financières * (1)	040	042	500		500
Total I (5)		044	048	8 565	3 109	5 456
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	11 115		11 115
	Créances (2)	068	070	31 575		31 575
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	4 399		4 399
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	76 822		76 822
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	123 911		123 911
Total général (I + II)		110	112	132 476	3 109	129 367
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))	132				
	Report à nouveau	134		9 601		
	Résultat de l'exercice	136		36 947		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		47 548	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		24 766		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169) 44 528)	172		57 054		
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176		81 820		
Total général (I + II + III)		180		129 367		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 465
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 215	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A702

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		381 863
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		381 863
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		81 568
	Variation de stock (marchandises)*				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)				242		222 376	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	934
Rémunérations du personnel*				250		26 579	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		3 112	
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	1 242
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		259				262	
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		335 811	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		46 052	
Produits financiers (III) 280				294			
Produits exceptionnels (IV)				290		192	
Charges exceptionnelles (VI)		247		300		2 649	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		6 649	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		36 947	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		36 947	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles*				322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		6 649	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		342			
ZRD (44 terdecies)		127					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991					
ZFANG (44 quaterdecies)		345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992					
Créance report en arrière du déficit		346					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		350			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)		647					
Dédution except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
ZFU-TE (44 octies A)		987					
JEI (44 sexes A)		989					
ZRR (44 quindecies)		138					
France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A		181					
Investissements et souscriptions outre-mer		344					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)		655					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)		990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352		43 596	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370		43 596	

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	5 600	462		464		466	5 600				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 465	474		476	2 465				
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500				
TOTAL		490	6 100	492	2 465	494		496	8 565				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 867	552	1 120	554		556	2 987		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	122	564		566	122		
TOTAL		570	1 867	572	1 242	574		576	3 109		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		
					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R. DESIGN

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	65 174
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	18 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Cotisations For
à l'exploitant
AAR

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024

et clos le : 31122024

Durée en nombre de mois

1

2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

1

dont apprentis

657

0

dont handicapés

651

0

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaire de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

381 863

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

381 863

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

121

88 254

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

212 637

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

3 052

Taxes déductibles de la valeur ajoutée.

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

303 944

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

77 919

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

77 919

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)

020

X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

381 863

Effectifs au sens de la CVAE *

023

1

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

du

01012024

160

au

31122024

Date de cessation

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 4 7 7 8 6 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M.R DESIGN

ADRESSE (voie) 54 AVENUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL 93700

VILLE DRANCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AAP

1

SARL A.M.R DESIGN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 Euro
Siège social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

R.C.S : BOBIGNY B 904 778 628 .

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 29 OCTOBRE 2025**

Le 29 OCTOBRE DEUX MILLE VIGNT CINQ à 15 HEURES,

Les associés de la société A.M.R DESIGN se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Etaient présents :

Mr AHMED AMR
Mr AHMED BASSEM

propriétaire de 50 Parts
propriétaire de 50 Parts

Total des parts

100 Parts

Soit la totalité des parts composant le capital social.
En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est présidée par **Mr AHMED AMR, Gérant de la société.**

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le bilan de culture de 31/12/2024
- Quitus de la Gestion

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée

- le rapport de gestion,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2024,
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

A.A

A.B

Le président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat,
- quitus de la gérance,
- pouvoir pour dépôt et formalités
- questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice **de 36 947,00 Euros comptable et un bénéfice fiscal de 43 596.00€**

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article 50 de la Loi sur les sociétés commerciales, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE Générale décide l'affectation de reporter le bénéfice de l'exercice soit **36 947,00 Euros** en reportant l'intégralité sur l'exercice suivant
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.A

A.B

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoins, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mr AHMED AMR

Gérant de la Société..... 00,00 €.

Mr AHMED BASSEM

Associée..... s 00.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

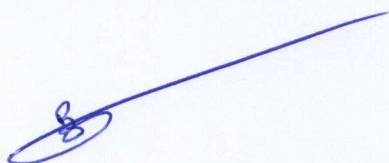
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures. 20

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Mr AHMED AMR



Mr AHMED BASSEM



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

SIREN

9 0 4 7 7 8 6 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028	8 065	030	3 109	4 956
	Immobilitisations financières * (1)		040	500	042		500
	Total I (5)		044	8 565	048	3 109	5 456
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	11 115	066		11 115
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	31 575	070		31 575
		Autres* (3)	072	4 399	074		4 399
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	76 822	086		76 822
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	123 911	098		123 911
	Total général (I + II)		110	132 476	112	3 109	129 367
PASSIF							Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 000
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées*					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)					132	
	Report à nouveau					134	9 601
	Résultat de l'exercice					136	36 947
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
	Total I					142	47 548
Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	24 766
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 44 528)					172	57 054
	Comptes courants d'associés					173	
	Autres dettes					175	
Produits constatés d'avance					174		
Total III					176	81 820	
Total général (I + II + III)					180	129 367	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 465	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 215	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A702

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le 01012024

et clos le 31122024

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL A.M.R DESIGN

54 AVENUE HENRI BARBUSSE

93700 DRANCY FRANCE

Adresse du siège social :

54 AVENUE HENRI BARBUSSE

93700 DRANCY

SIRET 90477862800027

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux de Peinture

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 096	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 20102025

Lieu : DRANCY

Qualité :

Nom du signataire :

Cet F.T. Constaté
sur l'original

ATA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)				
				Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
- SARL - tous les associés ;								
- SCA - associés gérants ;								
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;								
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.								
1								
K DIVERS								

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20	227
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

On ne fait pas de dons
à l'association
AAA

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

SIREN

9 0 4 7 7 8 6 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 065	3 109	4 956
	Immobilisations financières * (1)	040	042	500		500
Total I (5)		044	048	8 565	3 109	5 456
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	11 115		11 115
	Créances (2)	068	070	31 575		31 575
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	4 399		4 399
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	76 822		76 822
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	123 911		123 911
Total général (I + II)		110	112	132 476	3 109	129 367
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))	132				
	Report à nouveau	134		9 601		
	Résultat de l'exercice	136		36 947		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		47 548	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		24 766		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169) 44 528)	172		57 054		
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176		81 820		
Total général (I + II + III)		180		129 367		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 465
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 215	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A702

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGNNéant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	381 863
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	381 863
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	81 568
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	222 376
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				244	934
	Rémunérations du personnel*				250	26 579
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 112
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				254	1 242
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	335 811
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	46 052

Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	192
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	2 649
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	6 649
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	36 947

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

36 947

314

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	6 649		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Dont divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			

Dont divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col.1
Déficit col.2

352

43 596

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col.1
Déficit col.2

370

43 596

372

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	5 600	462		464		466	5 600				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 465	474		476	2 465				
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500				
TOTAL		490	6 100	492	2 465	494		496	8 565				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 867	552	1 120	554		556	2 987		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	122	564		566	122		
TOTAL		570	1 867	572	1 242	574		576	3 109		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		
					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R. DESIGN

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	65 174
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	18 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.R DESIGN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024

et clos le : 31122024

Durée en nombre de mois

1

2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

1

dont apprentis

657

0

dont handicapés

651

0

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaire de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

381 863

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

381 863

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

121

88 254

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

212 637

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

3 052

Taxes déductibles de la valeur ajoutée.

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

303 944

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

77 919

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

77 919

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)

020

X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

381 863

Effectifs au sens de la CVAE *

023

1

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

du

01012024

160

au

31122024

Date de cessation

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 4 7 7 8 6 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M.R DESIGN

ADRESSE (voie) 54 AVENUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL 93700

VILLE DRANCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AAP

RAPPORT DE LA GERANCE A L ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 OCTOBRE 2025

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Vous avez pu prendre connaissance des rapports de votre gérance, ainsi que des comptes et autres documents s'y rapportant qui vous ont été communiqués dans les conditions et délais prévues par la législation en vigueur.

Le chiffre d'Affaires H.T de l'exercice s'élève à 381 863 Euro

Les charges d'exploitation représentent 335 811.00 Euro .

Le poste salaire de l'exercice s'élève à 29 69100 €, charges sociales comprises.

Les amortissements régulièrement pratiqués au cours de l'exercice représentent 1 242.00 Euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice après impôt de 36 947,00 € et après charge financière de 0,00 €, produits exceptionnelles 192 € et charges exceptionnelles de 2649 euros résultat que nous vous proposons de reporter à nouveau.

AU NIVEAU DU BILAN

L'actif immobilisé, net après amortissements, s'élève à 5 456.00 €.

L'actif circulant se compose de :

- Matière premières	0,00 €
- Marchandises	0.00 €
- Avances et acomptes versés sur commandes	11 115.00 €
- Clients et comptes rattachés	31 575.00 €
- Autres créances (TVA)	4 399,00 €
- Valeurs mobilières de placements	0,00 €
- Disponibilités	76 822,00 €

MONTANT TOTAL

123 911.00 Euros.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 47 548,00 €.

Le montant des dettes s'élève à 81 820,00 € est composé de :

- Emprunts et dettes assimilées	0.00 Euro
- Fournisseurs et comptes rattachés	24 766,00 Euro
- Autres dettes notamment compte courant	57 054,00 Euro
- Compte courant	0.00 Euro

81 820.00 Euros

Cette année le résultat d'exploitation dégagé est Bénéficiaire. Nous espérons pouvoir dégager un résultat encore bénéficiaire pour l'an prochain.

Vous aurez en outre à donner quitus à votre gérant pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2024 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaitez obtenir.

Le GERANT

Mr AHMED AMR

A.A. A.A.R.